



Perpignan, le 6 octobre 2026

Mobilisation lycéenne : la réaction de la Majorité départementale

La Majorité départementale tient à exprimer son soutien aux lycéennes et aux lycéens mobilisés pour faire entendre des revendications légitimes concernant leur avenir, leurs conditions d'étude et les services publics qui leur sont destinés.

La jeunesse a le droit de s'exprimer, de se mobiliser et de participer pleinement au débat démocratique. Lorsqu'elle alerte sur ses inquiétudes et sur le sentiment d'être insuffisamment entendue, la réponse des pouvoirs publics ne peut être le mépris, l'intimidation ou la seule logique répressive. Certains professeurs voulant protéger leurs élèves ont également subis des gestuelles et propos inappropriés.

Nous partageons à cet égard les appels lancés par le syndicat de la Magistrature, par l'intersyndicale de l'Éducation nationale, par la FCPE et par le syndicat national des journalistes, qui demandent à « cesser de réprimer la jeunesse pour la faire taire » et rappelle la situation particulière des jeunes mobilisés, dont une grande part sont mineurs.

Les principes de protection de l'enfance, de proportionnalité et de prise en compte de la vulnérabilité des mineurs doivent guider l'action publique et les opérations de maintien de l'ordre.

Les images et témoignages faisant état de gazages, d'interpellations brutales ou d'un usage disproportionné de la force contre des lycéennes et lycéens sont profondément préoccupants. Toute violence policière illégitime doit être condamnée, documentée et, le cas échéant, sanctionnée. La protection de la jeunesse ne saurait être à géométrie variable : elle constitue une exigence républicaine essentielle.

Pour autant, notre soutien au mouvement lycéen ne vaut pas caution des dégradations commises en marge des mobilisations, qui ne servent ni les

CONTACT PRESSE



Eva ENZGELL, Directrice adjointe de la Communication, Cheffe de service Presse et Information



06 09 86 25 77 - eva.engzell@cd66.fr





revendications portées ni la cause de celles et ceux qui se mobilisent pacifiquement.

Face à la colère de la jeunesse, la République doit répondre par l'écoute et la justice. Elle doit protéger les jeunes, non les réduire au silence. Les revendications doivent être entendues et les violences, quelles qu'en soient les auteurs, doivent être condamnées.

CONTACT PRESSE



Eva ENZGELL, Directrice adjointe de la Communication, Cheffe de service Presse et Information



06 09 86 25 77 - eva.engzell@cd66.fr

